

**OBJET: PROROGATION DE BAIL A CONSTRUCTION**  
**AM 169 / 166 RUE JULES AUBER / SAINT-DENIS/ SARL AQUABOB**

---

Par bail à construction en date du 24 février 1994, la Ville a mis à la disposition de la Sarl AQUABOB le terrain communal cadastré AM 169, situé 169 rue Jules Auber afin d'y réaliser et d'y exploiter un centre aquatique pour une durée de 25 ans.

Cette structure connaissant un développement constant, et afin d'amortir les investissements qui sont envisagés, le gérant de la Sarl Aquabob, M. Didier BOBE, a demandé à la Ville la possibilité de prolonger son bail qui doit expirer normalement en 2 019.



Il est ressorti des discussions qui se sont engagées entre les parties qu'une prolongation du bail initial pour une durée de 10 ans serait satisfaisante; le terme du bail serait donc reporté au 23 février 2 029.

Au vu de ces éléments, je vous demande donc :

- d'approuver le principe de la prolongation du bail à construction initial pour une durée de 10 ans au profit de la Sarl Aquabob ;
- en cas d'accord, de m'autoriser à signer l'avenant au bail à construction.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**LE DEPUTE – MAIRE**

**René-Paul VICTORIA**

**OBJET: PROROGATION DE BAIL A CONSTRUCTION**  
**AM 169 / 166 RUE JULES AUBER / SAINT-DENIS/ SARL AQUABOB**

---

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 07/1-51 présenté par le Député-Maire, au nom des Commissions Aménagement du Territoire / Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve le principe de la prolongation du bail à construction initial pour une durée de 10 ans au profit de la Sarl Aquabob portant sur la parcelle communale AM 345.

**ARTICLE 2**

Autorise le Député-Maire à signer l'avenant au bail à construction.

---

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le 02 AVR. 2007

**LE DEPUTE-MAIRE**

  
  
**René-Paul VICTORIA**